

BRÈVES ÉCONOMIQUES

Brésil

Résumé

Une publication du SER de Brasília
Semaine du 06 janvier 2025

La réglementation de la réforme fiscale est approuvée par le Congrès.

Ce premier projet de réglementation clarifie le fonctionnement de la TVA duale et les régimes d'exonération ou de réduction fiscale. Bien que le taux final reste à déterminer, son approbation marque une avancée majeure vers la simplification du système fiscal brésilien, l'un des plus complexes au monde.

LE CHIFFRE A RETENIR :

1 518 BRL

(240 EUR) Le salaire minimum au 1^{er} janvier 2025, soit une hausse réelle de 2,5% par rapport à 2024.

Mesures de réduction des dépenses: les économies devraient être plus faibles que prévues.

Le Congrès a approuvé le paquet de mesures de réduction des dépenses du gouvernement après plusieurs modifications, notamment sur la BPC, les « emendas » parlementaires et les « super-salaires » dans la fonction publique. Certains analystes estiment que ces changements pourraient réduire les économies prévues de 20 Md BRL sur deux ans et ne résolvent pas la soutenabilité du cadre budgétaire à long terme.

Pix est le premier moyen de paiement au Brésil, surpassant la monnaie fiduciaire.

Une étude de la Banque centrale souligne l'essor du Pix, qui est passé de 46% d'adoption un an après son lancement à 76% en 2024. Pix est apprécié pour sa sécurité, sa simplicité et son coût réduit. En 2025, de nouvelles fonctionnalités, telles que le *Pix Automático* et le *Pix por aproximação*, devraient enrichir l'offre.

Graphique de la semaine : Croissance de l'emploi et contributions des travailleurs formels et informels.

Évolution des marchés

Indicateurs	Variation sur la semaine	Variation sur les 12 derniers mois	Niveau
Bourse (Ibovespa)	-0,4%	-9,0%	119 625
Risque-pays (CDS 5 ans Br)	-12,1%	+35,3%	188
Taux de change USD/BRL	-1,4%	+25,0%	6,12
Taux de change €/BRL	-1,16%	+18,0%	6,31

Note : Données du jeudi à 9h30 localement. Sources : Ipeadata, Investing, Valor.

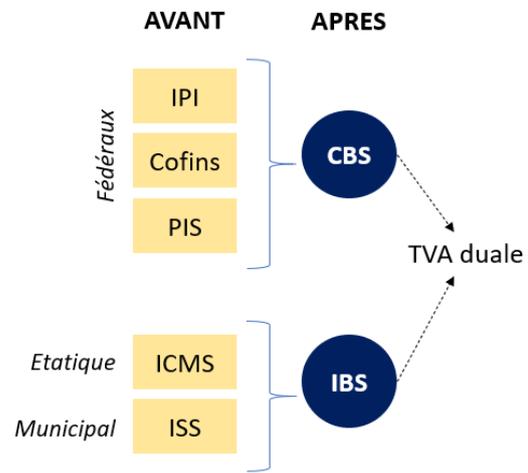
Actualités macro-économiques & financières

La réglementation de la réforme fiscale est approuvée par le Congrès.

La Chambre des députés a approuvé, le 17 décembre dernier, le premier projet¹ de réglementation de la réforme fiscale, qui avait été renvoyé par le Sénat avec des modifications. Le texte doit maintenant être soumis à la sanction présidentielle² pour entrer pleinement en vigueur.

La réforme fiscale, adoptée par le Congrès en décembre 2023, prévoit l'introduction d'une taxe sur la valeur ajoutée³ (TVA) duale, jusqu'alors inexistante au Brésil, en remplacement de 5 impôts actuellement prélevés aux trois niveaux de l'Etat (fédéral, étatique et municipal) (voir schéma suivant).

Ce premier projet de réglementation précise le fonctionnement de la TVA duale, composée de la CBS⁴ et de l'IBS⁵. Il détaille également les régimes bénéficiant de réductions ou d'exemptions fiscales, le mécanisme de remboursement d'impôts pour les consommateurs à faible revenu (« *cashback* »), ainsi que le système de collecte des taxes.



Le taux final de cette TVA duale reste à déterminer et dépendra des éventuels vetos présidentiels et du taux de l'impôt sélectif, dont la décision n'interviendra qu'en 2025. Selon des estimations préliminaires⁶, le taux de cette TVA pourrait dépasser 28%, bien qu'un plafonnement ait été envisagé à 26,5%⁷ dans les propositions initiales. Si ce nouveau taux représente une baisse par rapport au taux moyen actuel d'environ 34%, le Brésil devrait demeurer parmi les pays avec les taux les plus élevés de fiscalité indirecte.

Alors que le Brésil est actuellement l'un des pays les plus complexes en matière de fiscalité, la réforme fiscale présente des avantages considérables, notamment la simplification du système avec l'unification de plus de 5000 législations, la réduction du nombre de taux d'imposition⁸, et la mise en place de la non-cumulativité des impôts. En outre, la réforme lutte contre l'évasion fiscale grâce à une collecte automatique des taxes et devrait rendre le système fiscal plus progressif, avec un système de *cashback* pour les plus démunis et une exonération pour le panier alimentaire

¹ Le Projet de Loi Complémentaire (PLP) 68/24.

² Le président Lula pourrait encore opposer son veto à certaines dispositions de la proposition, en particulier celles concernant certaines exonérations fiscales. Dans ce cas, le texte pourrait être renvoyé au Congrès pour un examen du veto.

³ C'est-à-dire déduisant les intrants utilisés dans la production.

⁴ La Contribution sur les Biens et Services.

⁵ L'Impôt sur les Biens et Services.

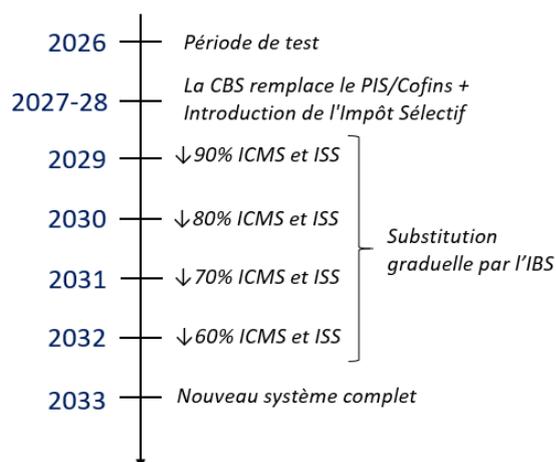
⁶ Etude de la Folha.

⁷ Dont 17,7% pour l'IBS et 8,8% pour la CBS.

⁸ Des centaines de taux d'imposition seront remplacés par, essentiellement, cinq (taux plein, zéro et réduits de 60%, 40% ou 30%).

de base. **La réforme pourrait également augmenter le PIB potentiel de 4 à 6 points de pourcentage à long terme**, selon Bernard Appy, le Secrétaire à la Réforme fiscale. De plus, des analystes estiment que la réforme pourrait entraîner une baisse des prix de nombreux produits, générant ainsi un **effet déflationniste à long terme**, bien que cet impact reste difficile à quantifier pour le moment.

La réforme entrera en vigueur en 2026, avec l'introduction d'un taux de test pour simuler la valeur exacte nécessaire afin de maintenir le niveau actuel de collecte durant la première année. La transition vers le nouveau système s'étendra de 2027 à 2033.



Le texte finalisé et approuvé par le Congrès prévoit notamment :

- **Un panier de base national, exempté de 100% de la TVA duale**, comprenant des aliments essentiels tels que le riz, le lait, le beurre, les haricots, le café et les fromages. **La viande et les protéines animales restent incluses**, malgré les débats sur ce point tout au long de l'année.
- **Un taux réduit de 60% pour une vingtaine d'aliments supplémentaires (« panier de base étendu »)**, incluant des produits

comme les crustacés, le miel, les jus de fruits sans sucre ajouté et les huiles végétales. Les autres produits, principalement ultra-transformés, seront soumis au taux plein.

- **Des réductions fiscales pour le secteur de la santé**, incluant des exonérations totales ou un taux réduit de 60% pour certains médicaments et dispositifs médicaux.
- **Un impôt sélectif sur les produits nuisibles pour la santé et l'environnement**, comprenant les véhicules (à l'exception des camions), les embarcations et aéronefs, le tabac, le minerai de fer, le pétrole et le gaz naturel, les boissons alcoolisées, ainsi que les gains de loterie, jeux de hasard (fantasy sports) et paris. **Les boissons sucrées ont été ajoutées à la liste, tandis que les armes en ont été exclues** et bénéficieront d'une exonération. Le taux de cet impôt sélectif sera défini dans un projet de loi prévu pour 2025.
- **Un système de « cashback » pour les plus démunis**, exonérant les familles inscrites au CadÚnico⁹ (environ 73 M de personnes). Ce système prévoit un remboursement total de la CBS et d'au moins 20% de l'IBS pour des biens et services essentiels tels que l'électricité, l'eau, l'assainissement, les télécommunications, le gaz naturel et le gaz en bouteille. Pour d'autres produits, le remboursement des deux impôts sera d'au moins 20%.
- **Le maintien des avantages fiscaux de la Zone franche de Manaus**, garantissant l'exonération de la CBS pour les activités commerciales

⁹ Registre Unique pour les Programmes Sociaux. Ces personnes perçoivent un revenu mensuel allant jusqu'à 1,5 fois le salaire minimum (2 118 BRL).

dans le pôle industriel de Manaus et un avantage fiscal sur l'IBS.

- **Un taux réduit de 30% pour certaines professions libérales**, telles que les avocats, comptables, travailleurs sociaux, et architectes.
- **Des réductions fiscales pour le secteur immobilier**, avec notamment une réduction de 50% pour les ventes et de 70% sur les impôts relatifs à la location.
- **Un taux réduit de 40% pour les bars, restaurants, hôtels, parcs d'attractions et parcs à thème**.

Les discussions sur la réforme fiscale sont loin d'être terminées, même après l'adoption de la première réglementation. Un second projet¹⁰ est actuellement examiné par le Sénat, portant notamment sur l'impôt sur les successions et les donations. Il vise également à instaurer un Comité de Gestion de l'IBS, chargé de l'administration et de la répartition de la taxe entre les États et les municipalités. Par ailleurs, le gouvernement devra soumettre au législatif **un projet définissant les taux de la taxe sélective**. Enfin, **la réforme de l'impôt sur le revenu et l'introduction d'un impôt sur les dividendes**, qui constituent le deuxième grand pilier de cette réforme, devraient être discutées en 2025, selon B. Appy.

Mesures de réduction des dépenses : les économies devraient être plus faibles que prévues.

Le paquet de réduction des dépenses publiques a été approuvé par le Congrès le 20 décembre. Initialement proposé par le gouvernement en novembre, ce paquet prévoit un ensemble de mesures destinées à freiner la croissance des dépenses publiques (voir [brèves du 25 novembre 2024](#)). Pour rappel, le déficit public nominal, incluant les charges de la dette, a atteint 9,5% du PIB en novembre (sur 12 mois glissants), tandis que la dette publique s'élève à 77,7% du PIB, soit une hausse de 3,2 points de pourcentage depuis le début de l'année, selon la Banque centrale.

Le paquet approuvé se compose de trois textes : deux projets de loi, l'un¹¹ portant sur des sujets tels que le salaire minimum et le Bénéfice de prestation continue (BPC)¹², l'autre¹³ traitant des mécanismes en cas de déficit budgétaire; et une proposition de modification constitutionnelle (PEC)¹⁴, concernant notamment le Fonds de Développement de l'Éducation de Base (Fundeb)¹⁵ et l'allocation salariale¹⁶.

Initialement, le gouvernement prévoyait des économies de 72 Md BRL (11,4 Md EUR) sur deux ans et de 327 Md BRL (52 Md EUR) entre 2025 et 2030 grâce aux mesures annoncées. Cependant, les analystes locaux avaient réagi avec scepticisme, estimant des montants d'économies bien inférieurs : 56 Md BRL sur deux ans selon Itaú¹⁷ et 52 Md BRL selon XP Investimentos, soit

¹⁰ PLP 108/2024.

¹¹ Projet de loi n° 4.614/2024.

¹² Aide sociale, équivalente à un salaire minimum, destinée aux personnes âgées à faible revenu et aux personnes handicapées.

¹³ Projet de loi complémentaire n° 210/2024.

¹⁴ Proposition de modification constitutionnelle n° 45/2024.

¹⁵ Ce fonds est destiné à financer l'éducation de base dans les écoles publiques.

¹⁶ Cette allocation verse un salaire minimum annuel aux travailleurs ayant un contrat formel qui gagnent jusqu'à deux salaires minimums par mois.

¹⁷ Itaú a révisé ses estimations initiales, passant de 44 Md à 56 Md BRL.

respectivement 22% et 28% de moins que les projections du gouvernement.

Le paquet finalement approuvé par le Congrès comporte plusieurs modifications par rapport au texte initialement présenté. Si le gouvernement estime que ces modifications ne réduiront les économies que de 2 Md BRL sur deux ans (portant le total à environ 70 Md BRL), les analystes restent bien plus pessimistes. Itaú prévoit désormais 54 Md BRL d'économies (-2 Md BRL), tandis que XP Investimentos estime le montant à 44 Md BRL (-8 Md BRL). D'autres analystes anticipent **un impact négatif allant jusqu'à 20 Md BRL (3,2 Md BRL) sur les économies des deux prochaines années. Sur le long terme, l'impact serait encore plus significatif, avec une réduction des économies estimée à 62 Md BRL (10 Md EUR) par XP Investimentos.**

Le vice-président, Geraldo Alckmin, a déclaré que, malgré les amendements apportés par le Congrès, les mesures approuvées devraient permettre d'atteindre un déficit primaire nul en 2025, conforme à l'objectif gouvernemental. Cependant, **plusieurs économistes jugent que le gain fiscal attendu reste insuffisant et ne permettra que de maintenir la limite des dépenses du cadre budgétaire pendant deux ou trois ans.** Ils soulignent que le paquet n'adresse pas les grandes problématiques du budget fédéral, notamment l'indexation de nombreuses prestations sur le salaire minimum.

Les principales mesures maintenues et approuvées par le Congrès sont les suivantes :

- **L'indexation du salaire minimum** : Il sera réajusté selon les mêmes règles que celles du cadre budgétaire pour les autres dépenses publiques, limitant l'augmentation réelle à 2,5% et économisant 109,8 Md BRL d'ici 2030 (voir le [chiffre de la semaine](#))
- **L'allocation salariale** : Le seuil d'éligibilité sera ajusté uniquement en fonction de l'inflation à partir de 2026, et non plus en fonction du salaire minimum, permettant d'économiser 18,1 Md BRL d'ici 2030.
- **Les mécanismes en cas de déficit primaire** : A partir de 2025 et jusqu'en 2030, en cas de déficit primaire, les exonérations fiscales et les augmentations des dépenses de personnel supérieures à 0,6% par an (en termes réels) seront interdites.

Cependant, plusieurs amendements ont été apportés par le Congrès :

- **Le Bénéfice de Prestation Continue (BPC)** : La révision périodique des registres pour les bénéficiaires est maintenue, mais les changements structurels, comme l'inclusion d'autres revenus dans le calcul de l'éligibilité, ont été exclus.
- **Le Fonds Constitutionnel du District Fédéral (FCDF)¹⁸** : La proposition de modifier les critères de réajustement du FCDF pour économiser 2,3 Md BRL sur deux ans a été retirée.
- **Les « emendas » parlementaires¹⁹** : La proposition de bloquer jusqu'à 15% de tous les amendements parlementaires, y compris individuels, pour réaliser des économies de 39,3 Md BRL d'ici 2030 a été abandonnée. Seule une

¹⁸ Le FCDF est un mécanisme financier conçu pour assurer le financement des dépenses publiques du District Fédéral, notamment en compensant son déficit de ressources par rapport aux autres États du pays, en raison de sa nature particulière.

¹⁹ Les *emendas parlamentares* sont des mécanismes permettant aux députés et sénateurs de proposer des modifications au budget fédéral, établi par la Loi de finances annuelle. Ces amendements permettent de rediriger des fonds publics vers des projets spécifiques, souvent destinés à des initiatives locales ou régionales.

règle permettant de bloquer les amendements des commissions en cas de besoin a été retenue.

- **Les « super-salaires » dans la fonction publique:** La proposition de limiter les avantages et primes permettant à certains salaires de dépasser le plafond constitutionnel de 44 000 BRL a été supprimée.
- **Le Fundeb:** La limite de contribution de l'Union au Fundeb pour le financement de l'éducation à temps plein est passée de 20% à 10% pour 2025.
- **Les règles budgétaires:** La proposition de révoquer l'obligation d'exécuter les programmes prévus dans le budget pour permettre des contingents préventifs afin de respecter l'objectif budgétaire a été supprimée.
- **Les Fonds publics:** L'utilisation de 8 fonds publics pour rembourser la dette a été limitée à 5 fonds, représentant environ la moitié des ressources initialement prévues (20 Md BRL).
- **Les crédits fiscaux:** La possibilité de limiter l'utilisation de crédits fiscaux pour compenser un déficit primaire a été exclue.
- **Le Proagro²⁰:** La proposition de limiter les dépenses du Proagro en fonction de la disponibilité budgétaire a été modifiée pour établir des contrats annuels.
- **La réforme des pensions militaires:** elle n'a pas été incluse dans le paquet, faisant l'objet d'un autre projet de loi en discussion au Congrès.

Etude économique & financière

Pix est le premier moyen de paiement au Brésil, surpassant la monnaie fiduciaire.

La plateforme de paiement Pix s'est imposée comme le principal moyen de paiement au Brésil, devançant la monnaie fiduciaire, selon une [étude](#) de la Banque centrale du Brésil (BCB). Son utilisation en volume avait déjà dépassé celles des cartes de crédit et de débit dès 2022.

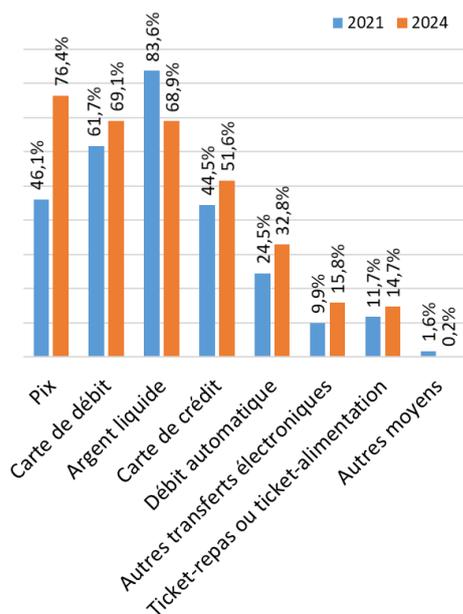
Pix est un système de paiement instantané développé par la BCB. Lancé fin 2020, il permet aux utilisateurs de réaliser des paiements et des transferts d'argent en temps réel, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, via des smartphones ou des ordinateurs.

En 2024, seulement quatre ans après son lancement, 76,4% des Brésiliens interrogés dans l'enquête de la BCB déclarent utiliser Pix parmi leurs moyens de paiement pour régler leurs factures, effectuer des achats ou faire leurs courses, contre 68,9% pour l'argent liquide. À titre de comparaison, en 2021, l'année de l'introduction de la plateforme, 83,6% des personnes interrogées utilisaient l'argent liquide comme un des moyens de paiement courants, tandis que 46,1% avaient déjà adopté Pix. Ce chiffre remarquable pour une première année n'a cessé de croître depuis.

²⁰ Le Proagro (Programme d'Assurance de la Production Agricole) vise à fournir une couverture d'assurance aux agriculteurs en cas de perte de récolte due à des

événements climatiques, des catastrophes naturelles ou d'autres risques imprévus.

Utilisation des moyens de paiement



Source : [Etude de la BCB](#)

Les résultats de l'étude de la BCB montrent que Pix est adopté par une large partie de la population, quels que soient le genre (78,4% des hommes et 74,5% des femmes), la classe sociale ou la région. **Cependant, certaines catégories l'utilisent moins fréquemment** : seulement 43,9% des personnes âgées de 60 ans et plus et 67,8% des personnes gagnant jusqu'à deux salaires minimums utilisent la plateforme.

L'étude analyse également divers aspects des moyens de paiement, plaçant **Pix en tête pour des critères tels que la sécurité, la simplicité d'utilisation, les coûts réduits et son large taux d'acceptation dans les commerces.**

Malgré l'essor du *Pix*, **l'argent liquide conserve une place importante**, en tant que troisième moyen de paiement derrière les cartes de débit. **Il reste le choix prédominant pour les paiements de faible valeur**, notamment pour des montants inférieurs à 20 BRL. Par ailleurs, les personnes à faible revenu

continuent de s'appuyer largement sur la monnaie fiduciaire pour leurs transactions quotidiennes.

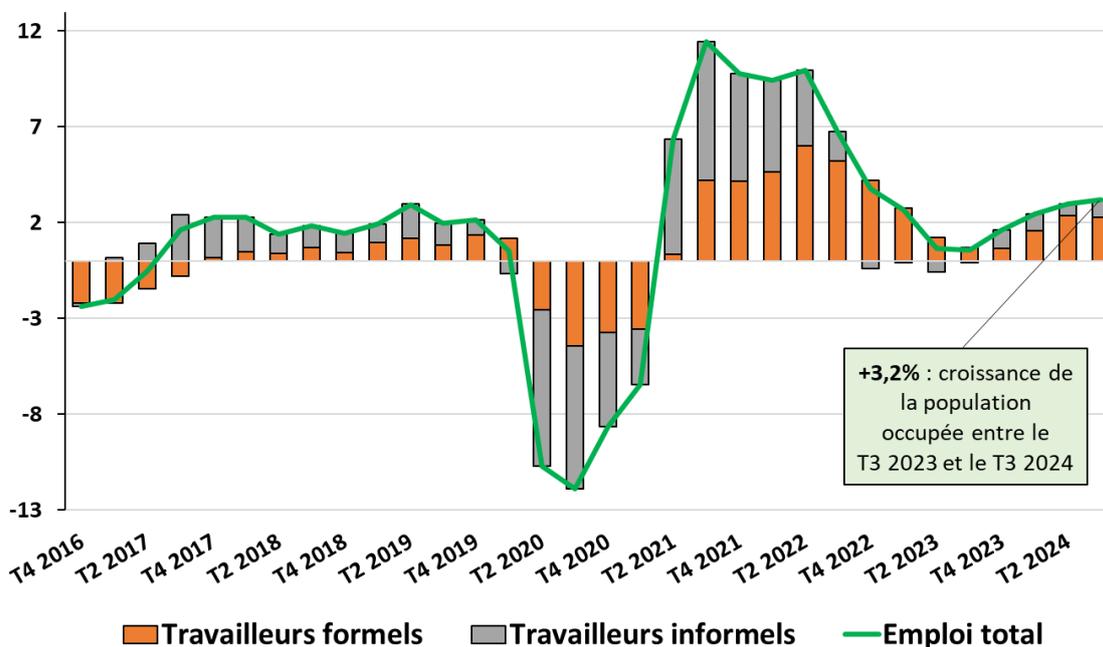
L'année 2025 devrait être marquée par l'introduction de nouvelles fonctionnalités, telles que le **Pix Automático**²¹, inspiré du modèle du prélèvement automatique. Cette fonctionnalité permettra des paiements récurrents via des transactions instantanées et sans frais pour les particuliers, couvrant un large éventail de services, tels que les services publics, les abonnements et les services financiers. Par ailleurs, le **Pix por aproximação** pourrait également voir le jour cette année. Actuellement en développement, ce mécanisme offrira la possibilité de réaliser des paiements instantanés via la technologie NFC des téléphones mobiles, similaire aux paiements par carte de crédit ou de débit.

²¹ Initialement prévue pour octobre 2024, cette fonctionnalité ne devrait finalement être lancée qu'en

juin 2025, mais certaines banques, telles que Banco do Brasil et Santander, prévoient déjà des lancements anticipés de la fonctionnalité.

Graphique de la semaine

Croissance de l'emploi (% , g.a.) et contributions des travailleurs formels et informels (p.p.)



Au troisième trimestre 2024, le nombre total de personnes occupées au Brésil a atteint 103 M, dont 61,2% travaillaient dans le secteur formel et 38,8% dans le secteur informel. En termes de croissance annuelle, l'emploi formel a enregistré une hausse de 3,7%, tandis que l'informalité a progressé de 2,4%. Cette évolution montre une baisse relative de la contribution de l'informalité à la création d'emplois. Cette tendance suggère que les nouveaux emplois créés sont davantage liés à des secteurs formels, généralement plus productifs, ce qui peut avoir des effets positifs sur la productivité globale du marché du travail.

Source : IBGE (PNAD-C)

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Pôle macroéconomie et finances - Service économique régional de Brasilia.

Rédaction : Rafael Cezar (Conseiller financier) et Célia Devant-Perrotin (Adjointe au Conseiller financier).

Abonnez-vous : celia.devant-perrotin@dgtresor.gouv.fr